

# 2<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL DU PAYS SAINT-AFFRICAIN

Les 17, 18 et 19 Août 2018



## RÈGLEMENT PARTICULIER



# RÈGLEMENT PARTICULIER

## 2<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays SAINT-AFFRICAIN

### les 17, 18, et 19 Août 2018

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 25 Juin 2018.

Ouverture des engagements : Lundi 2 Juillet 2018.

Clôture des engagements : Lundi 6 Août 2018.

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 11 Août 2018.

Reconnaitances : Samedi 11 Août 2018 : 9h à 12h - 14 h à 19h, et Samedi 18 Août 2018 : 8h à 11h.

Vérifications administratives : Vendredi 17 Août 2018 de 16h à 20h, et Samedi 18 Août 2018 de 8h à 11h.

Café du Jardin (Siège de l'ASA) au : 63, boulevard de Verdun - 12400 Saint-Affrique.

Vérifications techniques : le Vendredi 17 Août 2018 de 16h15 à 20h15,

et le Samedi 18 Août 2018 de 8h à 11h15. Avenue Jean Jaurès - 12400 Saint-Affrique.

Heure de mise en place du parc de départ : Vendredi 17 Août 2018 à 16h30 Jardin public - Saint-Affrique.

1<sup>ère</sup> réunion du collège des C.S : Vendredi 17 Août 2018 à 20h30 - Salle du boudrome - Saint-Affrique.

Publication des équipages admis au départ : Samedi 18 Août 2018 à 12h30 - Jardin public - Saint-Affrique.

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 18 Août 2018 à 12h45 - Jardin public - Saint-Affrique.

Départ 1<sup>ère</sup> étape : Jardin public Saint-Affrique Samedi 18 Août 2018 à 13h30.

Publication des résultats partiels de la 1<sup>ère</sup> étape : Samedi 18 Août 2018 à 20h30 Jardin public - St-Affrique.

Départ 2<sup>ème</sup> étape : Jardin public Saint-Affrique Dimanche 19 Août 2018 à 9h.

Arrivée finale : Jardin public Saint-Affrique Dimanche 19 Août 2018 à partir de 14h43.

Vérification finale : Dimanche 19 Août 2018 à 15h au Garage SILIGUM Av. J. Bourgougnon - Saint-Affrique.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats : Dimanche 19 Août 2018, 30 minutes après le dernier concurrent rentré en parc fermé.

Remise des prix : Dimanche 19 Août 2018 sur le podium à partir de 16h. Jardin public - Saint-Affrique.

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Saint-Affrique organise le 2<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Saint-Affricain en qualité d'organisateur administratif. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées le : 19 Juin 2018 sous le numéro : **R 34** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro : **486** en date du : 19 Juin 2018.

## Comité d'Organisation

---

SAINT-AFFRIQUE RACING TEAM.

Président : Yannick JAMMES

Trésorier : Loïc ROBLIN

Secrétaires : Stéphanie IGHILAMEUR, Marina LIQUIÈRE

Membres : Alain ARA-OSANZ, Xavier GALTIER, Benoît SERRES, Françoise PÉRIÉ

Téléphone Président : 06 11 13 66 82 - E-mail : saintaff.racingteam@gmail.com

Permanence du Rallye : PC Course - Boudodrome Emile BOREL - Boulevard Aristide BRIAND - 12400 Saint-Affrique.

Du Vendredi 17 Août 2018 à partir de 8h et jusqu'à la fin de l'épreuve. Stéphanie IGHILAMEUR : 06 80 58 15 83

## Organisateur Technique

---

Nom : Yannick JAMMES (186033-09/06)

Adresse : 401, chemin du Coteau des Cazes -12400 SAINT-AFFRIQUE.

Tél. : 06 11 13 66 82 – E-mail : saintaff.racingteam@gmail.com

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège : Franck DEL SANTO (3166/09.14)

Membres du Collège (C.S) : Michel VERGNES (1740/09.01) - Guy DESTRESSE (47645/09.06)

Secrétaire du Collège : Stéphanie IGHILAMEUR : (261325/09.06)

Directeur de Course : Georges POUQUINE (20225/07.28)

Directeur de Course Adjoint : Yves ESCLOUPÉ (76046/09.03)

Directeur de Course ES : Jacques LE GALL (9383/04.13)

Commissaire Sportif départ ES : Guy ANDRIEU (144925/09.06)

Observateur : Jacques ÉTIENNE (17167/09.05)

Médecin Chef : Dr. DESLANDES (ASSM 30)

Sécurité Médicale : Jacques BOISSIER (ASSM 30)

Commissaire Technique responsable : Yves PÉRIÉ (54790/09.09)

Commissaires Techniques : Jean-Michel OTTAVI (1534/08.16) - Jacques IMBERT (5642/07.03)

Jean-Pierre ROLLAND (2694/08.05) - Bernard SANGLA (8230/09.01)

Technique Stagiaire : Michel GALANT (113868/09.15)

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Delphine GRAUBY (163789/08.11)

Nadège ROBILLARD (6373/14.46)  - Jacques JONQUIÈRES (9859/09.05) 

Stagiaire : Sylvette RAFFIER (4242/08.05) 

Classements et temps : Nicole BONNET (7422/09.01)

Responsable des Commissaires : Marc AMICO (160465/09.06)

Juge de faits : Jean GUITARD (23307/09.09)

Chargés des relations presse : Christophe BRÉFUEL (224849/09.06) - Françoise PÉRIÉ (162530/08.16)

**NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.**

**ES 1-2 Mascourbe : 9 postes de commissaires**

**ES 3-4 Les Costes-Bournac : 15 postes de commissaires**

**1 Extincteur par poste de commissaires - 2 Commissaires minimum par poste**

**2 Ambulances au départ de l'ES**

### 1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 2<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Saint-Affricain compte pour :

La coupe de France des Rallies 2018 (Coefficient. 2). Le challenge ASA Saint-Affrique 2018

Le championnat de la Ligue Sport Automobile Occitanie Pyrénées 2018.

Le challenge ASA Saint-Affrique 2018.

### 1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 2<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Saint-Affricain doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avec les photocopies des permis et licences de l'équipage** avant le Lundi 6 Août 2018 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

**Monsieur Yannick JAMMES, 401 chemin du Coteau des Cazes - 12400 SAINT-AFFRIQUE**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **130 voitures maximum.**

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **290 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : (X 2) : **580 €**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront établis à l'ordre de "Saint-Affrique Racing Team".

## ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

**4.3P. ASSISTANCE** Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans un seul parc situé à LAURAS (Commune de Roquefort), exclusivement aux véhicules munis du stick **Assistance** collé côté droit du pare-brise. Les équipes d'assistance doivent prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'elles quittent le parc d'assistance. En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire est : BRC (plaque immatriculation).

Publicités rachetables : Profil + et Coste TP (hauts pare-brise).

### 5.1P Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm X 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article

5.4 du présent règlement. **Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.**

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 2<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Saint-Affricain représente un parcours de 199,030 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont : ES. 1/2 Mascourbe : 7,5 Km. - ES. 3/4 Les Costes - Bournac : 12,5 Km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES : Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le Samedi 11 Août 2018 : 9h à 12h - 14 h à 19h, et le Samedi 18 Août 2018 : 8h à 11h. **Le road-book sera disponible au : Bar - Restaurant chez Brigitte Rond-point de la Gare - Avenue Maurice Fournol - 12400 SAINT-AFFRIQUE**

## ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11P. les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de route : Chasuble JAUNE - Chef de poste : Chasuble ORANGE

## ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

La répartition se fait de la manière suivante : Les classes A5K, A6K, A7K et A7S seront regroupées avec leurs classes respectives A5, A6, A7. Les prix ne sont pas cumulables. Chaque prix sera accompagné de deux trophées. Un prix sera attribué au premier équipage 100 % féminin.

La remise des prix se déroulera : Dimanche 19 Août 2018 sur le PODIUM à partir de 16 heures.

Général		
Premier		400 €
Deuxième		350 €
Troisième		290 €
Groupes		
Premier	Si moins de 4 partants : 200 €	290 €
Deuxième	De 4 à 7 partants	200 €
Troisième	Si plus de 7 partants	110 €
Classes		
Premier	Si moins de 4 partants : 145 €	290 €
Deuxième	De 4 à 9 partants	145 €
Troisième	De 10 à 15 partants	80 €
1er équipage féminin : 50 € + Coupes et fleurs		

## 2<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Saint-Affricain les 17, 18 & 19 Août 2018

### BULLETIN D'ENGAGEMENT

A retourner dûment rempli avec la fiche de reconnaissances, la photocopie des permis et licences de l'équipage, avec les droits d'inscription fixés à : 290 €uros, avant le Lundi 6 Août 2018 minuit, à l'adresse suivante :

**Monsieur Yannick JAMMES, 401 chemin du Coteau des Cazes - 12400 SAINT-AFFRIQUE**

**Ne rien inscrire dans ce cadre, réservé à l'organisation**

Date de réception	N° Ordre	Paiement	Groupe	Classe	Administratif	Technique	N° Course

	CONCURRENT	PILOTE	COPILOTE	VOITURE
Nom				Marque :
Prénom				Modèle :
Adresse				Cylindrée Cm3 :
Date et lieu de naissance				Type :
Tél. Fixe				Année :
Portable				F. Homologation :
E-mail				P. Technique N° :
Licence N°				<b>J'engage ma voiture en :</b>
Code ASA				<b>GROUPE :</b>
Nationalité				<b>CLASSE :</b>
Permis N°				Je soussigné M.
Délivré le, à				prête ma voiture à M.
Signatures				afin de participer au 1 <sup>er</sup> Rallye régional du pays Saint-Affricain 2017.
				Fait à :
				Signature :

# 2<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Saint-Affricain



## FICHE VÉHICULE ASSISTANCE

Dans le cadre de l'organisation du parc d'assistance de Lauras et afin de définir votre emplacement, nous vous demandons de joindre avec votre engagement cette fiche de renseignements dûment complétée.

**Horaire d'ouverture du parc** (placement des assistances par l'organisation) **vendredi 17 août de 16h à 19h et samedi 18 août de 8h30 à 12h**. Nous vous demandons donc d'arriver **avant 12h**, sinon à partir de cet horaire les emplacements ne seront plus garantis par l'organisation.

Un **seul véhicule** d'assistance et **une tente**, par voiture engagée est autorisée dans chaque parc d'assistance pendant toute la durée du rallye. Ce véhicule sera identifié par le **sticker d'identification** collé sur le pare-brise du véhicule, et vérifié à chaque entrée de parc.

La surface occupée dans un parc sera limitée avec comme valeur minimum **60 m<sup>2</sup>**

Toute surface supplémentaire sera facturée **10€ TTC le m<sup>2</sup>**, la demande devra accompagner la feuille d'engagement accompagnée du chèque correspondant.

Nom et prénom du concurrent : \_\_\_\_\_ N° portable impératif : \_\_\_\_\_

Nom et prénom des équipages avec qui vous aimeriez être placé :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

*Si vous désirez être placé avec les équipages ci-dessus, merci de confirmer par mail ou par téléphone à :  
M. SERRES Benoit (responsable du parc) : serres.benoit@orange.fr - Tél. : 06.32.60.01.45*

## VÉHICULE D'ASSISTANCE UTILISÉ

**Type de véhicule d'assistance : (cochez le véhicule)**

Fourgon :  19 T :  Semi-remorque :  Nombre de véhicule : \_\_\_\_\_  
Longueur et largeur du véhicule (y compris tente, auvent, bâche, structure légère ...)

Schémas de disposition de la structure avec les dimensions en m.

FICHE À JOINDRE AU BULLETIN D'ENGAGEMENT

# 2<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Saint-Affricain les 17, 18 et 19 Août 2018

## Fiche de reconnaissances

**(A joindre obligatoirement avec le bulletin d'engagement)**

(Cochez votre session de reconnaissances)

Session 1 : Samedi 11 Août 2018 : 9h à 12h - 14 h à 19h.

Session 2 : Samedi 18 Août 2018 : 8h à 11h.

Nom et prénom du Pilote :

N° Licence :

Code ASA :

Nom et prénom du Copilote :

N° Licence :

Code ASA :

### **Véhicule utilisé :**

Marque :

Type :

Immatriculation :

Couleur :

---

### **Véhicule utilisé :**

Marque :

Type :

Immatriculation :

Couleur :

Signature :